

Département de l'Yonne

**COMMUNE DE GURGY**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 13 avril 2017**

Le 13 avril deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de GURGY, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence du maire, Madame Aurélie BERGER.

**Etaient présents** : M. Jean-Luc LIVERNEAUX, Mme Magali COUM, M. Michel PANNETIER, Mme Pascaline PELAMATTI, M. Jacques SATRE, M. Norredine SAIDI, Mme Martine BARGE, Mme Béatrice MERCIER, M. Laurent DAVION, M. Didier DOUGY.

**Etaient excusés** : Mme Nadia YABOUH, M. Guillaume GORAU, Mme Stéphanie PEPIN. M. Eric LENOIR, M. Cyril CHAUVOT.

**Ont donné pouvoir** : Mme Nadia YABOUH à M. Norredine SAIDI, M. Guillaume GORAU à M. Jacques SATRE, Mme Stéphanie PEPIN à Mme Pascaline PELAMATTI.

**Monsieur Laurent Davion** est nommé secrétaire de séance.

---

***I Lecture et approbation du compte-rendu du 9 mars 2017***

*Madame le maire rappelle les points essentiels du dernier conseil municipal.*

*Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 9 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.*

***II Administration générale***

**1. Programmation culturelle 2017**

Monsieur Liverneaux retrace les dates des prochaines expositions qui se dérouleront à l'espace culturel:

**Le samedi 22 et dimanche 23 Avril 2017**

Atelier POT'HERY et Philippe Lafond / Céramiques et peintures  
De 10h à 12h30 et 14h30 à 19h

**Du 29 Avril au 21 Mai 2017**

Lucien Clergue / Photos  
Du mercredi au dimanche de 14h à 18h  
Vernissage le 5 Mai à 18h

***(A confirmer Du 27 mai au 5 juin 2017***

*Réalisations des amies de Martine et Sylvie)*

**Du 17 Juin au 16 Juillet 2017**

Jean- Pascal Najean / Sculptures  
Mercredis, samedis et dimanches de 14h à 18h  
Vernissage le 17 Juin 2017 à 18h30

## 2. Les animations de l'Escale de Gurgy

Madame Pelamatti informe que la saison débute plus tôt que l'année passée. Du premier au 10 avril, 95 camping-cars ont été comptabilisés, l'aire est pleine ce soir et 8 bateaux sont à quai. Pour rappel, en 2016, l'Escale a accueilli 2 066 camping-cars et 836 bateaux, soit un passage de 7 307 touristes. Elle annonce également que Marion Dubruille arrivera le 2 mai pour assurer l'accueil de l'escale avec Ludivine Alliot. Monsieur Michel Jonker complétera l'équipe durant les week-ends où espace culturel et escale seront simultanément ouverts.

**La saison touristique de 2017 a débuté le 1<sup>er</sup> avril et se prolongera jusqu'au 31 octobre** (soit 15 jours de plus que l'année précédente).

Cette année, la municipalité a entrepris la **rénovation du local** afin de pérenniser le bâtiment et d'améliorer les conditions de travail et d'accueil. Toiture, charpente et isolation des murs seront refaites en avril.

**Le marché nocturne** aura lieu le 13 juillet 2017.

**Un réveil musculaire** sera proposé gratuitement tous les dimanches matin du 16 juillet au 10 septembre 2017.

Madame Pelamatti rappelle que les chalets peuvent être loués à la journée et qu'une visite hebdomadaire de l'église est à l'étude.

Monsieur Pannetier demande si les chemins de randonnées sont balisés. Monsieur Liverneaux répond que la mise en œuvre est en cours.

## 3. Effectifs scolaires prévisionnels pour la rentrée 2017

Naissances	
2010	12
2011	13
2012	19
2013	19
2014	14
2015	21
2016	15

au  
11/04/17

Ecole maternelle	2015-2016 Effectifs	2016-2017 Effectifs	2017-2018 effectifs
Toute Petite Section	3		<b>3</b>
Petite section	18	23	19
Moyenne section	19	20	23
Grande section	21	18	22
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>61</b>	<b>67</b>
Moyenne/classe	20,3	30.5	33.5

3 demandes

14 naissances - 1 dérogation + 6 inscriptions

1 inscription supplémentaire

2 inscriptions supplémentaires

Ecole élémentaire	2015-2016 effectifs	2016-2017 Effectifs	2017-2018 Effectifs
-------------------	------------------------	------------------------	------------------------

CP	18	20	19	1 inscription supplémentaire
CE1	20	18	20	
CE2	16	21	18	
CM1	17	17	21	
CM2	27	16	17	
Total	98	92	95	
Moyenne / classe	19,6	23	23.2	

Total scolarisés	enfants	2015-2016	2016-2017	2017-2018
		159	153	162

Madame le maire souligne l'importance de l'étude qui doit être réalisée.

#### 4. Les statuts de la communauté de l'Auxerrois

Suite à la fusion entre les deux communautés, la communauté de l'Auxerrois a dû revoir ses statuts pour adopter les compétences dont la communauté du Coulangeois s'était déjà dotée. Madame le maire remarque que la communauté a obtenu de fait des compétences qu'elle n'est pas en mesure d'assumer. Elle s'est de plus engagée à prendre en charge la piscine d'Auxerre et bientôt le conservatoire de musique. Ce qui multiplie les dépenses sans forcément laisser apparaître de retour significatif pour les communes.

#### **Délibération 2017/029 : Approbation des statuts de la communauté de l'Auxerrois issue de la fusion.**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0751 du 30 décembre 2016 modificatif de l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0532 du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'Auxerrois et du Pays Coulangeois, à l'exception des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0719 du 16 décembre 2016 constatant la détermination du nombre et la répartition des sièges de délégués communautaires au sein de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois créée par l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0532 du 24 octobre 2016,

Vu la délibération n° 2017-012 du conseil communautaire en date du 16 février 2017 portant adoption des statuts de la Communauté de l'auxerrois.

Considérant qu'en application de la loi NOTRe et suite à la fusion entre la Communauté de l'auxerrois et la Communauté de communes du Pays Coulangeois au 1er janvier 2017, il convient de mettre à jour les statuts communautaires.

Considérant que la Communauté de l'auxerrois a notifié aux communes le 03 mars 2017 la délibération ainsi que le projet de statuts de la Communauté de l'auxerrois (cf. modifications en rouge dans les statuts en annexe).

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

MOINS les voix de Madame Magali COUM, de Madame le Maire et de Monsieur Laurent DAVION qui votent CONTRE

MOINS les VOIX de Mesdames Béatrice MERCIER, Pascalyne PELAMATTI, Stéphanie PEPIN, Martine BARGE, Nadia AIT YABOUH ainsi que celles de Messieurs Jacques SATRE, Guillaume GORAU, Jean-Luc LIVERNEAUX et Norredine SAIDI qui s'abstiennent

AVEC la voix de Monsieur Michel PANNETIER qui vote POUR

**DECIDE DE NE PAS ADOPTER** les nouveaux statuts de la Communauté de l'auxerrois annexés à la présente délibération.

**INDIQUE qu'un agent à temps plein pour le tourisme et un agent à mi-temps en urbanisme** sont à prendre en compte dans le cadre du transfert de ces compétences

#### **5. Transfert de la compétence éclairage public au syndicat départemental d'énergie de l'Yonne.**

Monsieur Pannetier liste les points sur lesquels des questions lui ont été posées et confirme que ce transfert n'engendre aucune perte de DGF. La commune conserve ses droits. Le syndicat réalise la maîtrise d'œuvre sur commande de la commune. Ce partenariat est dénonçable chaque année avant le 30 septembre et permet de diminuer de 40 à 60% le coût des travaux réalisés. Le transfert concerne l'éclairage public et non la maintenance des installations.

Monsieur Pannetier évoque également la possibilité de groupement en matière d'achat d'énergie qui pourrait être délégué au syndicat. Il précise avoir évalué à 17% la baisse du coût de la fourniture en passant par un groupement.

Madame le maire souligne malgré tout la perte de liberté et de pouvoir de décision de la commune et souhaite que cela se révèle réellement moins coûteux.

Monsieur Liverneaux demande à quelle date le transfert sera effectif.

Monsieur Pannetier indique que si la délibération est approuvée ce soir, elle sera soumise au prochain conseil d'administration du syndicat et le transfert sera ensuite effectif.

Monsieur Satre insiste sur l'importance d'être vigilant sur les délais de réalisation. A chaque fois qu'un chantier a été transmis au syndicat, la réalisation a pris du retard.

Monsieur Dougy relève que la baisse des coûts est intéressante et que le transfert mérite d'être testé d'autant plus qu'il est révocable chaque 30 septembre.

#### **Délibération 2017/030 : Transfert de la compétence éclairage public**

Vu les délibérations du comité syndical de la Fédération Départementale d'Electricité de l'Yonne du 02 juillet et 18 octobre 2013 approuvant les statuts avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014,

Vu l'arrêté par Monsieur le Préfet en date du 21 octobre 2013,

Conformément aux articles L.5211-1 et suivants et L.5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5212.16 du même code,

Monsieur Pannetier expose qu'au 31 décembre 2013 les syndicats intercommunaux d'électrification rurale ont été dissous. La Fédération Départementale d'Electricité de l'Yonne, Syndicat Départemental D'Energies de l'Yonne au 1<sup>er</sup> janvier 2014 peut exercer, à la demande expresse des communes, la compétence suivante :

#### **4.3Au titre de l'éclairage public**

Le Syndicat exerce au lieu et place des collectivités adhérentes qui l'auront transférée, la compétence relative au développement, au renouvellement, à la modernisation et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public comportant au choix une ou les compétences suivantes:

- 4.3.1. La maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation ;
- 4.3.2. La maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation et des installations nouvelles ;
- 4.3.3. La maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation, des installations nouvelles et de la maintenance des installations ;
- 4.3.4. L'organisation de l'achat d'énergie nécessaire aux installations d'éclairage public.

Et dans tous les cas, le suivi des bilans énergétiques et de tous les contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations et des réseaux.

Monsieur Pannetier propose de retenir le niveau 4.3.2 ;

Au vu des propositions de Monsieur PANNETIER, le Conseil Municipal

MOINS les voix de Madame Magali COUM et de Madame Le Maire qui votent CONTRE

MOINS les voix de Mesdames Béatrice MERCIER, Stéphanie PEPIN et Messieurs Laurent DAVION et Jean-Luc LIVERNEAUX qui s'abstiennent

AVEC les voix de Mesdames Pascalyne PELAMATTI, Martine BARGE, Nadia AIT YABOUH et celles de Messieurs Jacques SATRE, Guillaume GORAU, Michel PANNETIER, Norredine SAIDI et Didier DOUGY qui votent POUR

- **SOLLICITE** le transfert de la compétence éclairage public au Syndicat Départemental D'Energies de l'Yonne à partir du programme de travaux 2017,
- **RETIENT** le niveau 4.3.2
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce transfert
- **DIT** que ce transfert peut être annulé chaque année sur dénonciation avant le 30 septembre.

### **III Finances**

#### **1. Tarifs du gîte communal**

##### **Délibération 2017/031 : Tarifs du gîte communal**

Après 3 ans de fonctionnement et de location du gîte communal, Madame le maire propose d'ajuster le tarif de location du gîte au mois uniquement pour les locataires présentant une situation financière précaire.

Madame le maire propose donc de reformuler la délibération comme suit :

##### **FIXE le loyer toutes charges comprises (eau et électricité) à**

- 53,00 € la chambre par week-end du vendredi 15h au lundi 10h ;
- 102,00 € la chambre par semaine du lundi 10h au lundi 10h;
- 51,00 € la chambre par nuitée.

**A titre exceptionnel et en cas de situation d'urgence pour raison sociale (sur justificatif soumis à l'avis du maire), la location au mois pour une chambre sera de 210,00 €.**

##### **CAUTION**

- 525,00 € par chambre

##### **FORFAIT MENAGE**

- 32,00 € par chambre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés **APPROUVE** les tarifs du gîte communal comme formulés ci-dessus.

## 2. Règlement de soutien aux associations

Monsieur Davion indique que ce sujet a déjà soulevé de nombreux débats et a fait l'objet de deux réunions depuis la dernière séance de conseil municipal. L'objectif est de trouver une juste répartition des subventions aux associations. La réflexion est ouverte et il faut continuer le travail engagé sur ce sujet.

Monsieur Pannetier remarque que, lors de la réunion de travail, les montants attribués aux associations culturelles étaient également distingués en fonction de seuils du nombre d'adhérents par association.

Monsieur Davion répond que cela revenait à quelque chose d'équivalent. Monsieur Pannetier regrette ne plus voir la distinction.

Monsieur Satre remarque que les associations locales font vivre le commerce et l'économie par des activités éducatives et de loisirs.

Monsieur Liverneaux indique qu'il vote pour les subventions aux associations mais que lors de la réunion de travail du lundi soir sur ce sujet, il n'était pas favorable au projet tel qu'il est présenté ce soir.

### Délibération 2017/032 : Règlement de soutien aux associations

Dans le cadre d'une politique incitative aux projets d'animations pour les habitants de Gurgy et en soutien à l'animation du commerce local, il est proposé une nouvelle répartition des subventions aux associations.

Cette réflexion porte sur le mode de calcul et propose de différencier les associations en deux catégories :

#### 1. Associations Culturelles, de Loisirs et de Services

#### 2. Associations Sportives

Puis de distinguer deux formes de soutien :

1. **Une subvention annuelle, pour marquer notre attachement aux personnes engagées dans la vie associative, attribuée selon les critères stipulés dans le tableau ci-dessous et conformément au règlement établi ;**
2. **Une participation au financement individuel d'un projet, rédigé et chiffré, transmis avant le 31 janvier de chaque année, étudié en conseil municipal et inscrit au budget. Le montant du financement public ne pourra excéder 80 % du coût global du projet.**

	<b>ASSOCIATIONS CULTURELLES, DE LOISIRS ET DE SERVICES</b>	<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>
De 0 à 50	150 €	500 €
De 51 à 100		1 000 €
Plus de 101		1 500 €

Madame le maire propose d'approuver le versement des subventions aux associations selon les critères d'attribution ci-dessus définis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**APPROUVE** le règlement de soutien à la vie associative pour Gurgy,

**AUTORISE** Madame le maire à verser les subventions selon ces critères aux associations qui en font la demande avec le formulaire Cerfa dûment rempli.

**3. Agenda d'accessibilité - Travaux programme 2017 demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**

Monsieur Satre rappelle que cette délibération a été soumise à la dernière séance de conseil mais que certains travaux n'étaient pas subventionnables. Il y a donc lieu de la modifier.

Monsieur Dougy relève que pour ce qui concerne les arrêts de bus, ceux qui ont été implantés à Monéteau sont parés de publicités. Madame le maire acquiesce et souligne que ce n'est vraiment pas beau.

Monsieur Satre indique que les travaux concernés par la délibération concernent l'arrêt et non l'abri. Si nous voulons des abris convenables (sans publicité), il faudra les financer.

**Délibération 2017/033 : Agenda d'accessibilité - Travaux programme 2017 demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).**

Lors de la séance du 9 mars, le conseil municipal avait délibéré sur le sujet. Il s'avère que les subventions susceptibles d'être attribuées de la part de l'état sur ce programme ne peuvent pas prendre en compte les travaux des arrêts de bus, ni ceux du cimetière.

**Il convient donc de modifier le plan de financement comme suit.**

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT
<b>Arrêts de bus</b> Travaux :	12 200,00€	14 640,00 €	<b>Subventions :</b> CA 55% de 12 200 €	6 710,00 €
<b>Cimetière :</b> Travaux : Entrée allée principale	14 942,95 €	17 931,54€		
<b>Cimetière :</b> Stationnement PMR	3 257,05 €	3 908,46€	DETR (60 % du HT)	6 328,84 €
<b>Gymnase :</b> Etude ACAM	711,02 €	853,22€		
Travaux accueil, sanitaires et vestiaires	6 580,00	7896,00€	Autofinancement	24 652,18 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 691,02 €</b>	<b>45 229,22 €</b>		37 691,02 €

Sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **ANNULE** le plan de financement voté lors de la séance du 9 mars 2017,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus pour l'opération Agenda d'accessibilité - Travaux programme 2017,
- **SOLLICITE** les subventions auprès de la Préfecture de l'Yonne au titre de la DETR.

#### 4. Demande de subvention pour l'aménagement des carrefours

Monsieur Satre décrit le projet d'aménagement des carrefours surélevés sur la rue des 3 cailloux de manière à sécuriser les déplacements. Les voies sont larges et permettent une vitesse avec des risques d'accidents. Ces travaux peuvent être subventionnés au titre des amendes de police et nous pouvons espérer 22 500 €. Le budget de ces travaux n'est pas prévu pour 2017 mais pourrait être inscrit en 2018.

Dans le cadre de la circulation, Monsieur Pannetier demande quelle sera l'implantation des radars. Monsieur Satre informe que ce sujet a été vu en compagnie de Monsieur Gorau. Les marquages au sol sont faits. Les contraintes techniques d'orientation par rapport au soleil, de distance par rapport aux véhicules et au trottoir ont été prises en compte. Le radar prend la vitesse dans les 2 sens, à savoir de celui qui arrive mais aussi de celui qui part. Les 4 emplacements sont  
1 entre la rue de l'Ormée et la rue des Bleuets, 1 face à l'impasse de l'Abbaye, 1 face au cimetière et 1 ....

Monsieur Pannetier souhaite que le point formation à la sécurité routière soit inscrit à la prochaine commission travaux.

Monsieur Dougy explique qu'il existe des radars qui, lorsque la vitesse est excessive, passent au rouge. Monsieur Liverneaux indique qu'il y en a un à Briennon sur Armançon et un à Saint Georges sur Baulches.



**Délibération 2017/034 : Aménagement de carrefours sur la RD 348 dite rue des Trois Cailloux : demande de subvention au Conseil départemental au titre du produit des amendes de police en matière de circulation routière.**

Afin de sécuriser la circulation et de ralentir la vitesse des véhicules à l'intérieur de la commune sur la RD 348, il est prévu l'aménagement de deux de ses carrefours à l'entrée nord de la commune et à proximité du centre:

- Carrefour avec la rue des Varennes RD 348
- Carrefour avec la rue de la Procession

Le coût de ce projet est estimé à un montant total de 54 936,00 € H.T.

**Le plan de financement envisagé est le suivant :**

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT
Travaux :			<b>Subventions :</b>	
Carrefour RD 348 rue des Varennes	33 818€	40 582 €		
Carrefour RD348 rue de la Procession	21 118€	25 342 €	Crédit d'état au titre des amendes de police –affecté par le conseil départemental (d'un montant plafonné de travaux à 45 000€ H.T.) 50%	22 500 €
			Autofinancement	32 436 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 936 €</b>	<b>65 924 €</b>		54 936 €

Sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus pour l'opération d'aménagement de carrefours sur la RD 348 dite des Trois Cailloux ;
- **SOLLICITE** les subventions sur des crédits d'état au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de l'Yonne.

**5. Régularisation bail commercial de l'Hélix Escargotière**

Madame le maire retrace l'historique de ce dossier et propose une négociation suite à la demande de la seconde terrasse prévue dans le bail initial, ce qui n'est pas le cas de l'existante. Monsieur Davion s'oppose et ne conçoit pas qu'on lui fasse grâce de ses arriérés alors qu'il demande de nouvelles choses.

Monsieur Dougy remarque que les petits commerces de proximité sont rares, ont du mal à subsister et que l'on ne doit pas rentrer en procès avec mais qu'il faut malgré tout savoir être ferme.

Madame Barge souhaite mettre toutes les demandes de Monsieur Frizon en perspective afin de négocier une régularisation de l'avenant au bail déjà proposé en 2014.

Après ces différents échanges, Madame le maire retire ce point de l'ordre du jour ainsi que les trois suivants.

#### IV Ressources Humaines

##### Madame le maire fait le point sur les recrutements :

**Accueil Mairie :** Emmanuelle FARO a été recrutée pour une durée de 1 an en remplacement des 30% restants du temps partiel à 70% de Fanny GOUMY.

**Accueil Escalé :** Marion DUBRUILLE a été recrutée pour une durée de 5 mois à 28h/semaine en complément de Ludivine ALLIOT pour la saison de l'escalé fluviale 7j/7j escalé et espace culturel. Michel JONKER a été recruté pour assurer le remplacement d'un des 2 agents de l'escalé durant les week-ends où l'espace culturel et l'escalé fluviale sont simultanément ouverts.

**Périscolaire :** Sébastien Guez (1 semaine) et Maya Didier (2 semaines) ont été recrutés pour remplacer successivement Nicolas Dorotte durant ses 3 semaines de stage à Appoigny pour l'obtention de son BAFD. Madame Lamour a demandé un congé parental de 6 mois à l'issue de son congé maternité. Madame Maitre qui la remplaçait depuis son départ en congé maternité a accepté de prolonger son contrat jusque début octobre 2017.

**Services Techniques :** Un recrutement est en cours pour pallier à l'absence de Frédéric Lemaire et faire face à la charge de travail plus importante durant cette saison.

#### V Questions diverses

Madame Pelamatti indique que la dernière friperie a très bien fonctionné, 600 pièces ont été vendues. A partir de juillet, les ouvertures seront plus fréquentes essentiellement sur les samedis où une plus forte affluence est systématiquement constatée. L'enseigne sera bientôt posée.

Monsieur Pannetier a assisté à une réunion relative à l'assainissement et informe que la taxe va diminuer passant de 0.95 à 0.80 centimes du M3.

Le semi-marathon aura lieu le 30 avril, 17 bénévoles participeront à l'organisation, 3 ou 4 de plus seraient les bienvenus.

Monsieur Pannetier remarque qu'il serait agréable d'obtenir des réponses aux différents mails envoyés.

Enfin, le dernier gurgy info est édité et sera distribué ce week-end.

Il est ravi de l'intervention l'association Amphithéâtre auprès des écoles dans le cadre des représentations théâtrales des 19 et 20 mai. Les enfants qui participent aux NAP interviennent également sur les préparations liées au spectacle.

Le ru de Sinotte doit être nettoyé. Monsieur Dougy remarque qu'un tronc bloque l'écoulement en amont au niveau des maisons Phénix. Monsieur Satre indique que cette intervention a été confiée à l'entreprise Bertrand qui a prévu ce chantier en semaine 22.

Monsieur Pannetier s'informe du devenir du camp de Chemilly suite à l'obtention par Vinci du marché. Madame le maire communique que tout se passe entre Vinci et la communauté d'agglomération.

Monsieur Dougy interpelle sur la dégradation des chemins communaux. Monsieur Davion indique que les trous dans les chemins reviennent vite et d'autant plus lorsque les chemins sont en bon état car cela favorise la vitesse et donc les dégradations.

Monsieur Dougy remarque que l'eau de la nappe phréatique semble baisser de quelques centimètres. Monsieur Liverneaux confirme que la sécheresse est annoncée et risque également d'engendrer des difficultés de navigation. Monsieur Dougy s'inquiète cependant de la hauteur de l'eau constatée sur Gurgy et s'interroge sur l'influence des travaux autoroutiers dans ce domaine.

Monsieur Dougy rapporte que les affouagistes sont contents de leurs coupes. Tout s'est bien passé concernant ce dossier.

Madame Barge participera à une réunion finances à la communauté de l'Auxerrois le 18 mai.

La prochaine réunion de travail sur les finances est prévue le 11 mai en mairie de Gurgy et le prochain conseil municipal le 15 juin.

Monsieur Satre fait part de l'état d'avancement des travaux de l'espace culturel qui sont en cours d'achèvement. Les toilettes du foyer communal sont également en cours de mise aux normes d'accessibilité. Les travaux d'assainissement du gué de la Baume sont achevés et les travaux de voirie suite aux inondations engagés. Le diagnostic assainissement et pluvial est commandé. L'éclairage de la place des commerces en cours de finition. Une proposition du bureau d'étude nous est parvenue pour la rue de la ronde et reste à valider. La réfection de la rue aux vaches est en attente du plan du géomètre afin de respecter les obligations réglementaires concernant les limites de parcelle, les têtes de talus, les pratiques agricoles pas toujours en accord avec la gestion de l'écoulement des eaux. Un problème de toiture est soulevé au niveau du proxi. Pour ce commerce, une vitrine réfrigérée a été remplacée.

Dans le cadre de l'exposition de Monsieur Clergue, Monsieur Liverneaux a rencontré Madame Besson, habitante de Gurgy, qui a réalisé certaines décorations et animé des ateliers pour les séances de NAP auprès des écoliers, et qui a dans sa jeunesse posé pour Monsieur Clergue.

Monsieur Liverneaux rappelle que la compétence tourisme est désormais du ressort de la communauté de l'Auxerrois. Il fait passer le nouveau guide touristique de l'Auxerrois sur lequel ont été ajoutées des icônes concernant Gurgy et une photo de l'escale fluviale. Il montre également le support « Rayonner », guide départemental sur lequel figure l'échelle à saumon, page 55 du document, ainsi que la carte touristique du département sur laquelle les pictogrammes de l'échelle à saumon, de l'escale fluviale et de l'aire de camping-cars ont été ajoutés.

Enfin, il informe le conseil que la subvention du département relative aux travaux d'accessibilité qui avait été annulée pour cause de caducité en 2016 a été récupérée pour la somme de 5 775 €.

Madame le maire informe les élus que le conseil municipal des jeunes a tenu sa première réunion mercredi 12 avril. Ils ont validé la charte de l'écu et le règlement intérieur. Ils travaillent sur le projet de sécurisation du circuit pédestre de la rue de l'île Chamond jusqu'au stade, au concours des maisons fleuries. Ils se réuniront une fois tous les deux mois et liront à voix haute le compte rendu aux autres élèves de leur classe.

Madame le maire donne la parole au public.

Monsieur Eric Michel s'inquiète des pratiques des agriculteurs qui utilisent les produits phytosanitaires de manière importante sur Gurgy. Les terres agricoles sont à proximité des lotissements. Il est nécessaire d'échanger avec eux sur leur manière de travailler et sur les conditions météorologiques de l'épandage.

Enfin, il interpelle Monsieur Davion sur l'utilisation du terrain situé à proximité de l'étang loué par l'association « Jet Nature », entre Les Plantes du Mont et La Raie Bossue, et dénonce la mise en place d'un terrain de cross. Monsieur Davion rétorque qu'il ne s'agit pas d'un terrain de cross et que la parcelle en question fait partie intégrante de celle en location.

*L'ordre jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40*